



La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences de :
Règlement (EC) n° 1907/2006 et règlement (CE) n° 1272/2008

Date de révision 10-août-2023

Version 2

Rubrique 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE**1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit Pittcote 300

Numéro du fiche de données de sécurité OCPC00082

Substance pure/mélange Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée enrobage
Réservé aux utilisateurs professionnels

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fournisseur**

Pittsburgh Corning Europe
Albertkade 1
3980 - Tessenderlo, Belgium

Adresse e-mail SDS.compliance@owenscorning.com
Site Internet www.foamglas.com

Telephone number T +32 (0)13 661 721, F +32 (0)13 667 854

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence +32 (0)13 661 721

Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008	
Europe	112
Autriche	Vergiftungsinformationszentrale (Poisons Information Centre) +43 1 406 43 43
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum/Giftnotrufzentrale/c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid +32 70 245 245
Bulgarie	Национален токсикологичен информационен център (National Toxicological Information Centre)National Clinical Toxicology Centre, Emergency Medical Institute "Pirogov" +359 2 9154 409
Croatie	Centar za kontrolu otrovanjaInstitut za medicinska istraživanja i medicinu rada +385 1 234 8342
République tchèque	Toxikologické informační středisko +420 2 2491 9293/5402 +42 2 2491 5402
Danemark	Giftnotruf der Bispebjerg Hospital +45 82 12 12 12 +45 35 31 55 55
Finlande	Myrkytystietokeskus +358 9 471 977
France	ORFILA Hôpital Fernand Widal +33 1 45 42 59 59
Allemagne	Giftnotruf der CharitéCharité-Universitätsmedizin - Campus Benjamin Franklin, Berlin +49 30 19240
Hongrie	Országos Kémiai Biztonsági Intézet (National Institute of Chemical Safety)Egészségügyi Toxikológiai Tájékoztató Szolgálat (Health Toxicological Information Service) +36 80 20 11 99
Irlande	National Poisons Information CentreBeaumont Hospital +353 1 809 21 66 (public, 8am -

	10pm, 7/7)+353 01 809 2566 (Professionals, 24/7)
Italie	Centro Antiveleni (Poisons Centre)Dipartimento di Tossicologia Clinica, Università Cattolica del Sacro Cuore +39 06 305 4343
Lettonie	Valsts Toksikoloģijas centra Saindēšanās un zāļu informācijas centrs. +371 67042473
Lituanie	Apsinuodijimų kontrolės ir informacijos biuras +370 5 236 20 52/ +370 687 53378 +370 687 53378
Pays-Bas	Nationaal Vergiftigingen Informatie Centrum (NVIC)NB Uitsluitend bestemd om professionele hulpverleners te informeren bij acute vergiftigingen +31 30 274 88 88
Norvège	GiftinformasjonenGiftinformasjonssentralen (Helsedirektoratet) +47 22 591300
Pologne	Informacji toksykologicznej (National Poisons Information Centre)The Nofer Institute of Occupational Medicine (Łódź) +48 42 63 14 724
Portugal	Centro de Informação AntivenenosInstituto Nacional de Emergência Médica (INEM) 808 250 143 (Para uso apenas em Portugal),+351 21 330 3284
Roumanie	Biroul RSI si Informare ToxicologicaApelabil intre orele 8:00 – 15:00 +40 21 318 36 06 (Apelabil intre orele 8:00-15:00)
Russie	Информационно-консультативный токсикологический центр Министерства здравоохранения Российской Федерации (RTIAC)Министерство здравоохранения Российской Федерации (Ministry of Health of the Russian Federation) +74 959 28 16 87 (русский)
Saudi Arabia	The Regional Poison Control Center, Dammam (DPCC) +966 55 388 0087
Slovaquie	Národné toxikologické informačné centrum (National Toxicological Information Centre) (NTIC)University Hospital Bratislava +421 254 77 41 66
Slovénie	Poison CentreDivision of Internal Medicine + 386 41 650 500
Espagne	Servicio de Información ToxicológicaInstituto Nacional de Toxicología y Ciencias Forenses +34 91 562 04 20
Suède	Giftinformationscentralen Swedish Poisons Information Centre, Karolinska Hospital +46 833 12 31 (International) 112 - begär Giftinformation (National)
Suisse	Centre Suisse d'Information ToxicologiqueSwiss Toxicological Information Centre 145 / +41 442 51 51 51
Turquie	Toxicology Department and Poisons Centre Refik Saydam Central Institute of Hygiene 0 800 314 7900 (Turkey) only+90 0312 433 70 01
Royaume-Uni	National Poisons Information Service (Newcastle Centre)Regional Drugs and Therapeutics Centre, Wolfson Unit 0844 892 0111 (UK only, 24/7, healthcare professionals only)

Rubrique 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3 - (H336)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2 - (H373)
Toxicité aquatique chronique	Catégorie 3 - (H412)
Liquides inflammables	Catégorie 3 - (H226)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
H373 - Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Contient

Naphtha (pétroleum), hydrotreated heavy
Naphtha (pétroleum), hydrodesulfurized heavy
Solvent naphtha (pétroleum), light arom.

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes.
- Ne pas fumer
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage
P303 + P361 + P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher
P403 + P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche
P405 - Garder sous clef
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales applicables

2.3. Autres dangers

Autres dangers

Le naphtha de pétrole / le distillat de pétrole / l'huile de lubrification répondent aux exigences pour ne pas être classés comme cancérigènes (<0,1% benzène alt<3% (p/p) extrait DMSO (IP 346)).

Rubrique 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Sans objet

3.2 Mélanges

Nom chimique	N° CE	Numéro CAS	% massique	2.1 Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)	Numéro d'enregistrement REACH
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	265-150-3	64742-48-9	10-<25	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	265-199-0	64742-95-6	5-<10	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	265-185-4	64742-82-1	5-<10	Muta. 1B (H340) Carc. 1B (H350) STOT RE 1 (H372) Asp. Tox. 1 (H304)	Aucune donnée disponible

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Rubrique 4 : PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux

Consulter immédiatement un médecin. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer si possible les instructions d'utilisation ou la fiche de données de sécurité). Retirer les chaussures et vêtements contaminés.

Inhalation

• Transporter la victime à l'air frais

- Précautions pour la protection de l'environnement**
- Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger
 - Empêcher le produit de pénétrer les égouts
 - Ne pas évacuer vers les eaux de surface ni le réseau d'égouts
 - Voir section 12 pour des informations écotoxicologiques supplémentaires

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de confinement**
- Endiguer et récupérer le déversement avec une matière absorbante non combustible, comme le sable, la terre, la terre de diatomées ou la vermiculite, et placer dans un récipient pour élimination conformément aux réglementations locales/nationales (voir Section 13)
 - Ensure adequate ventilation.

- Méthodes de nettoyage**
- Endiguer
 - Absorber avec une matière absorbante inerte (par exemple sable, gel de silice, agent liant acide, agent liant universel, sciure de bois)
 - Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination

6.4. Référence à d'autres rubriques

- Référence à d'autres rubriques**
- Voir la section 8 pour plus d'informations
 - Voir la section 13 pour plus d'informations

Rubrique 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Conseils relatifs à la manipulation sans danger**
- Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)
 - Éviter l'accumulation de charges électrostatiques
 - Utiliser des outils anti-étincelles et des équipements antidéflagrants
 - Tout matériel utilisé pour la manipulation de ce produit doit être mis à la terre
 - Éviter le contact avec la peau et les yeux
 - En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

- Remarques générales en matière d'hygiène**
- Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
 - Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
 - Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements
 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail
 - Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
 - Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de conservation**
- Conserver les récipients bien fermés, au sec et dans un endroit frais et bien ventilé
 - Conserver dans des récipients correctement étiquetés
 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et de toute autre source d'ignition (par exemple veilleuse, moteurs électriques et électricité statique)

- Matières incompatibles**
- Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Utilisation(s) particulière(s)**
- Aucune utilisation finale particulière n'a été identifiée à ce jour.

Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Nom chimique	Lettonie	Lituanie	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9					STEL: 900 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré 64742-82-1	TWA: 200 mg/m ³ STEL: 300 mg/m ³				STEL: 900 mg/m ³ TWA: 300 mg/m ³
Nom chimique	Espagne	Suède	Suisse	Royaume-Uni	
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9			TWA: 50 ppm TWA: 300 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 600 mg/m ³		
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré 64742-82-1	TWA: 50 ppm TWA: 290 mg/m ³ STEL: 100 ppm STEL: 580 mg/m ³ via dérmica*				

Niveau dérivé sans effet (DNEL) • Aucune information disponible

Concentration prévisible sans effet (PNEC) • Aucune information disponible

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques • Mettre en place une ventilation adéquate, en particulier dans les zones confinées

Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage** • Lunettes de sécurité étanches
• (EN 166)
- Protection des mains** • Porter des gants de protection
• Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile
• Vérifier que le délai de rupture du matériau des gants n'est pas dépassé. Consulter le fournisseur des gants pour plus d'informations sur le délai de rupture des gants concernés
• Les gants doivent être conformes à la norme EN 374
- Protection de la peau et du corps** • Chaussures antistatiques
• Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges
- Protection respiratoire** • Exposition à court terme : Masque complet (DIN EN 136). Demi-masque (DIN EN 140). Masque antipoussière efficace (EN 149). Type de filtre: P2 (EN143). Exposition à long terme : Appareil de protection respiratoire autonome isolant
EN 149 or DIN EN 136 or NIOSH filter B/P (EN 141)
- Recommended Filter type:**

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement • Ne pas laisser pénétrer les égouts, le sol ou les étendues d'eau

Rubrique 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique Liquide
Aspect visqueux
Couleur Noir
Odeur Caractéristique.
Seuil olfactif Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
pH	Aucune donnée disponible	
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Point / intervalle d'ébullition	135 °C	
Point d'éclair	> 30 °C	

Taux d'évaporation	Sans objet	Aucun(e) connu(e)
Inflammabilité (solide, gaz)	Sans objet	Aucune donnée disponible
Limites d'inflammabilité dans l'air		Aucun(e) connu(e)
Limite supérieure d'inflammabilité:	Aucune donnée disponible	
Limite inférieure d'inflammabilité	Aucune donnée disponible	
Pression de vapeur	3 hPa	mm Hg @ 20°C
Densité de vapeur	1,11 g/cm ³	
Densité relative	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Hydrosolubilité	Immiscible à l'eau	
Solubilité(s)	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Aucun(e) connu(e)
Température d'auto-inflammabilité	>200°C	Aucun(e) connu(e)
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	
Viscosité	95000 mPa.s @20°C	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	
Propriétés explosives	Aucune information disponible	
Propriétés comburantes	Aucune information disponible	
 9.2. Autres informations		
Point de ramollissement	Aucune information disponible	
Masse molaire	Aucune information disponible	
Teneur en COV (%)	321,2 g/l (28,94%)	
Densité de liquide	Aucune information disponible	
Masse volumique apparente	Aucune information disponible	

Rubrique 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1. Réactivité

Réactivité • Pas de réactivité connue

10.2. Stabilité chimique

Stabilité • Stable dans les conditions normales

Données d'explosion

Sensibilité aux chocs mécaniques • No
Sensibilité aux décharges statiques • No

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses • Aucune dans les conditions normales de traitement.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter • Chaleur, flammes et étincelles

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles • Aucune information disponible

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits dangereux résultant de la décomposition • Monoxyde de carbone

Rubrique 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Informations sur le produit	Le produit ne présente pas de danger de toxicité aiguë d'après les informations connues ou fournies
Ingestion	Aucune donnée disponible.
Corrosion/irritation cutanée	Aucune information disponible
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucune information disponible.
Sensibilisation	Aucune information disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	Aucune information disponible.
Cancérogénicité	Aucune information disponible.
Toxicité pour la reproduction	Aucune information disponible.
STOT - exposition unique	Peut provoquer somnolence ou vertiges
STOT - exposition répétée	Peut provoquer des troubles des lésions de. Système nerveux central.
Danger par aspiration	Aucune information disponible.

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

ETAmél (voie orale)	5,498.70 mg/kg
ETAmél (voie cutanée)	2,802.10 mg/kg mg/l

DL50 par voie orale

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	> 6000 mg/kg (Rat)	> 5000 mg/kg (Rabbit)	> 8500 mg/m ³ (Rat) 4 h
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	= 8400 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	= 3400 ppm (Rat) 4 h

Rubrique 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Crustacés
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	-	2200: 96 h Pimephales promelas mg/L LC50	-
Solvant naphta aromatique léger (pétrole)	-	9.22: 96 h Oncorhynchus mykiss mg/L LC50	6.14: 48 h Daphnia magna mg/L EC50

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB Aucune information disponible.

12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes Aucune information disponible

Informations relatives aux
perturbateurs endocriniens .

Rubrique 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION**13.1. Méthodes de traitement des déchets**

- | | |
|---|---|
| Déchets de résidus/produits inutilisés | • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur |
| Emballages contaminés | • L'élimination doit être conforme aux lois et réglementations régionales, nationales et locales en vigueur |
| Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC/AVV | • Les codes de déchets doivent être assignés par l'utilisateur en fonction de l'application pour laquelle le produit a été utilisé
• Les codes de déchets suivants ne sont qu'une suggestion :
• 08 04 09 |

Rubrique 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**IMDG**

- | | |
|--|--|
| 14.1 Numéro ONU | UN1139 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | SOLUTION D'ENROBAGE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III, (30°C c.c.) |
| 14.5 Polluant marin | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | 955 |
| N° d'urgence | F-E, S-E |
| 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC | Aucune information disponible |

RID

- | | |
|--|-------------------------------------|
| 14.1 Numéro ONU | UN1139 |
| 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU | SOLUTION D'ENROBAGE |
| 14.3 Classe(s) de danger pour le transport | 3 |
| Étiquettes | 3 |
| 14.4 Groupe d'emballage | III |
| Description | UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III |
| 14.5 Dangers pour l'environnement | Sans objet |
| 14.6 Dispositions spéciales | 640E |
| Code de classification | F1 |

ADR

- | | |
|---------------------------------------|---------------------|
| 14.1 Numéro ONU | UN1139 |
| 14.2 Désignation officielle de | SOLUTION D'ENROBAGE |

transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
Étiquettes	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III, (D/E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	640E
Code de classification	F1
Code de restriction en tunnel	(D/E)

IATA

14.1 Numéro ONU	UN1139
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	SOLUTION D'ENROBAGE
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1139, SOLUTION D'ENROBAGE, 3, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Sans objet
14.6 Dispositions spéciales	A3

Rubrique 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Nom chimique	Numéro RG, France	Titre
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité 64742-48-9	RG 84	-
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) 64742-95-6	RG 84	-
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré 64742-82-1	RG 84	-

Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK) hazardous to water (WGK 2)

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit contient une ou plusieurs substances soumises à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV)

Nom chimique	Substances soumises à restrictions selon REACH, Annexe XVII	Substances soumises à autorisation selon REACH, Annexe XIV
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité - 64742-48-9	28. 29. 75.	
Solvant naphta aromatique léger (pétrole) - 64742-95-6	28. 29. 75.	
Naphta lourd (pétrole), hydrodésulfuré - 64742-82-1	28. 29. 75.	

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone
Sans objet

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

A Chemical Safety Assessment has not been carried out

Rubrique 16 : AUTRES INFORMATIONS

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Texte intégral des mentions H citées dans la section 3

- H226 - Liquide et vapeurs inflammables
- H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
- H315 - Provoque une irritation cutanée
- H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges
- H340 - Peut induire des anomalies génétiques
- H350 - Peut provoquer le cancer
- H372 - Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Légende

*	Désignation « Peau »	Plafond	Valeur limite maximale
STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme, États-Unis)	TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)

Date de révision 10-août-2023

Remarque sur la révision Sans objet

La présente fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du règlement (CE) N° 1907/2006

Fin de la Fiche de données de sécurité